



L'intelligence
au service des professionnels
de la valorisation organique



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Au Référentiel Qualité

Certifie que

LE PAYS VOIRONNAIS

Pour le site de

LA BUISSE (38)

Exploite une installation conforme aux exigences réglementaires ICPE,
A mise en place un suivi du compostage et une traçabilité respectant les conditions du référentiel,
Produit un compost de qualité, conforme aux normes en vigueur (NFU 44-051).

Suite à l'audit technique réalisé en **janvier 2023** et conformément à la décision de la commission d'évaluation de l'Association, la conformité au Référentiel Qualité RISPO de l'installation de compostage a été vérifiée et la certification attribuée.

Elle autorise **le Pays Voironnais** pour le site de **La Buisse**, à utiliser le logo « **Site certifié RISPO** » pour son compost de déchets végétaux. Cette attestation est valable jusqu'au prochain audit **2023**.

Emmanuel ADLER
Président du RISPO